



BORDEAUX

138 rue de Pessac 33 000 Bordeaux

Mél : s3-bordeaux@snefsu.net

Le 18/04/2017

A M. KANER Patrick,
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous alerter afin de permettre la continuité de la pratique physique et sportive de la natation pour les étudiants « *diplômants et non diplômants* », les clubs sportifs, les sportifs de haut niveau (CREPS), et les scolaires (collégien.nes et lycéen.nes) sur le campus de Talence.

En effet, pour des raisons importantes (l'ARS a demandé que des travaux soient effectués), la piscine universitaire de Talence va être en travaux d'ici la fin du mois d'Avril 2017 (fermeture prévue le 30 Avril 2017, pour début des travaux début Mai 2017). Les travaux (3eme et dernière tranche du plan campus) sont prévus pendant 15 mois et la réouverture de la piscine doit avoir lieu début Septembre 2018.

Ainsi durant toute une année scolaire (et universitaire), la pratique de la natation va être impactée sur le campus. L'université de Bordeaux, dans le cadre de l'opération campus s'engage à réaliser des travaux permettant d'avoir une installation adaptée. Cependant, l'enveloppe de cette opération n'a pas pris en compte une solution transitoire pour permettre la pratique durant les travaux.

Sur l'année 2017/2018, les étudiants STAPS devront se déplacer sur les piscines de Bordeaux-Métropole pour réaliser des séances. C'est également le cas pour les sportifs du CREPS et les différents pôles qui y sont accueillis, les étudiants « *non diplômants* », les scolaires, en bref, il y aura beaucoup moins de pratique pour toutes et tous.

En effet, dans un secteur sinistré en terme de piscines, cela entraînera des difficultés sur les autres bassins (moins de pratiques sportives, pour les scolaires, le public, etc...).

A ce titre, la situation du manque de piscines dans le secteur de Bordeaux n'est plus à démontrer. Le SNEP-FSU a mené une enquête à ce sujet, le rapport Juanico et Deguilhem de l'an passé montre aussi que notre Région manque de piscines. La ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole manquent de bassins.

Certes, si le SNEP FSU Bordeaux se félicite du vote de Bordeaux Métropole d'un plan piscine (ainsi que le conseil départemental), il faudra cependant des années pour que le retard soit comblé. Il faut donc réagir urgemment afin que cette fermeture pour travaux n'entraîne pas une année « catastrophique » pour de nombreux ses étudiant.es (alors même que la piscine Galin est aussi fermée pour travaux sur Bordeaux).

C'est pourquoi le SNEP FSU Bordeaux propose **qu'un bassin provisoire soit mis en place (50m , 8 couloirs) sur le campus** pour palier au manque durant les travaux. Compte tenu de l'année universitaire, son installation en Septembre 2017 peut permettre une continuité parfaite de la pratique.

C'est un enjeu de taille pour la formation des étudiants, des sportifs de la région, des scolaires, des clubs locaux mais aussi pour la pratique sportive et d'entretien des jeunes et des adultes.

En Novembre 2008, la piscine de l'INSEP a été dévastée par un incendie. Pour permettre d'assurer la continuité de la pratique, une piscine provisoire a été installée. Les travaux pour sa mise en place ont duré 30 jours.

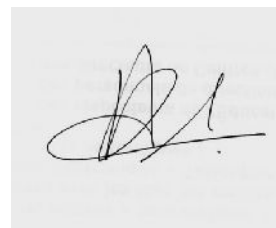
Par ailleurs, la France travaille au soutien de la candidature de Paris/ Seine St Denis, pour les JOP de 2024. A ce titre, pour faire une nation sportive et développer le sport, la formation est bien indispensable pour toutes et tous. Il faut donc des installations pour pratiquer.

C'est en ce sens que nous faisons appel au ministère de l'Education Nationale, au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'au Préfet de Région et du département, car il nous semble incontournable de tout mettre en œuvre au plus vite pour mettre en place la solution proposée dans les 4 mois et demi à venir.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour le bureau Académique,

Alain DE CARLO, secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux



Téléphone : 06.84.01.61.11

Pièces jointes : le courrier envoyé le 14/3 aux parlementaires, à M. le Recteur, aux collectivités territoriales, ainsi qu'au président du STAPS et des STAPS de Bordeaux.

Copie à :

- *M. le Recteur, chancelier des universités*
- *IA-IRP d'EPS de l'académie de Bordeaux*
- *M. Astier, Président du SUAPS de Bordeaux*
- *M. Morlier, directeur du STAPS de Bordeaux*
- *M. Rousset, Président de la Région Nouvelle Aquitaine*
- *M. Gleyze, Président du Département de la Gironde*
- *M. Juppé, Président de Bordeaux Métropole*
- *Députés et sénateurs de l'ancienne Région Aquitaine*